

Depuis le mois de juin 2014, une nouvelle application de gestion des accords, DACCORD NG, a été mise en place au sein des unités territoriales de la Direccte. À compter de cette date, l'ancien mode de collecte des textes signés dans les entreprises, qui consistait en l'envoi de fichiers trimestriels à la Dares à partir de la base des accords d'entreprises, a été supprimé. Or, pour évaluer le nombre régional définitif d'accords signés en année N, les fichiers des deux premiers trimestres de l'année N+1 sont également nécessaires afin de prendre en compte le décalage entre les dates de signature, de dépôt et d'enregistrement des textes par les unités territoriales. Les données du mois de juin 2014 n'étant pas connues du fait de la date de la mise en place du nouvel outil, *les chiffres définitifs de 2013 n'ont pu être établis en Paca selon l'ancien mode de collecte*. Les données présentées ici ne concernent en effet que les accords signés sur l'année 2013 et sur les cinq premiers mois de l'année 2014. Elles sont donc provisoires et ne peuvent être comparées directement avec les données définitives régionales de 2012. Par ailleurs, elles ne peuvent pas non plus être comparées avec les données nationales 2013 provisoires en raison d'un mode de calcul différent : au niveau national, le nombre provisoire d'accords signés en 2013 (publié dans le Bilan de la négociation collective en 2013 de la DGT) correspond au nombre d'accords enregistrés par les unités territoriales uniquement sur l'année 2013.

### Textes signés dans les entreprises, en 2013 *(données provisoires, en nombre)*

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Textes signés	148	146	1 165	2 443	658	530	5 090
<i>dont accords<sup>(1)</sup></i>	100	91	751	1 797	439	397	3 575

<sup>(1)</sup> Les accords comprennent les accords ratifiés à la majorité des 2/3 des salariés

**Source :** Unités territoriales de la Direccte Paca, base des accords d'entreprise - **Traitements :** Direccte Paca / Sese

### Accords<sup>(1)</sup> signés en Paca selon la taille et le secteur d'activité des entreprises, en 2013 *(données provisoires)*

	Effectif	Part (en %)
1 à 19 salariés	860	24,1
20 à 49 salariés	387	10,8
50 salariés et plus	2 328	65,1
Agriculture	14	0,4
Industrie	635	17,8
Construction	254	7,1
Services	2 672	74,7
<b>Total</b>	<b>3 575</b>	<b>100,0</b>

<sup>(1)</sup> Les accords comprennent les accords ratifiés à la majorité des 2/3 des salariés

**Source :** Unités territoriales de la Direccte Paca, base des accords d'entreprise - **Traitements :** Direccte Paca / Sese

Principaux thèmes figurant dans les accords<sup>(1)</sup> en Paca, en 2013 (données provisoires)

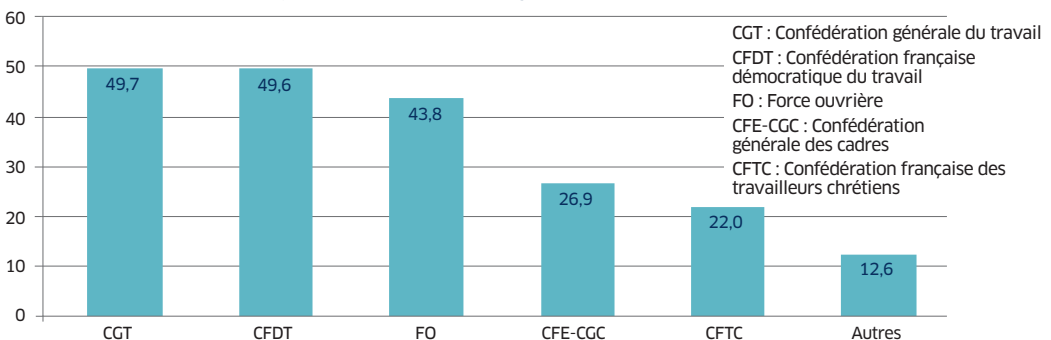
	Effectif	Fréquence <sup>(2)</sup> du thème (en %)
Salaires	586	16,4
Temps de travail	547	15,3
Emploi	399	11,2
<i>dont contrat de génération<sup>(3)</sup></i>	240	6,7
Prévoyance, couverture santé, retraites	229	6,4
Égalité professionnelle	228	6,4
Institutions représentatives du personnel	115	3,2
Formation professionnelle	34	1,0
Classification	33	0,9
Conditions de travail	25	0,7
Prévention de la pénibilité	22	0,6
Épargne salariale	1 706	47,7
<i>intéressement</i>	1 111	31,1
<i>participation</i>	363	10,2
<i>plans d'épargne</i>	266	7,4
Autres thèmes	839	23,5
<b>Total</b>	<b>3 575</b>	<b>-</b>

<sup>(1)</sup> Les accords comprennent les accords ratifiés à la majorité des 2/3 des salariés

<sup>(2)</sup> Rapport entre le nombre d'accords abordant chaque thème et le nombre total d'accords ; un même accord pouvant porter simultanément sur plusieurs thèmes, le total des thèmes est donc nécessairement supérieur à 100 %

<sup>(3)</sup> Dispositif mis en place en mars 2013

Source : Unités territoriales de la Direccte Paca, base des accords d'entreprise - Traitements : Direccte Paca / Sese

Part des accords<sup>(1)</sup> signés par chaque syndicat en Paca, en 2013 (en %)

<sup>(1)</sup> Hors accords ratifiés à la majorité des 2/3 des salariés

Note : 2 087 accords ont été signés par les syndicats ; un accord peut être signé par plusieurs syndicats

Source : Unités territoriales de la Direccte Paca, base des accords d'entreprise - Traitements : Direccte Paca / Sese

## Pour en savoir plus :

"La négociation collective d'entreprise en Provence-Alpes-Côte d'Azur : 5 500 textes signés en 2012, forte hausse des accords sur l'épargne salariale" Direccte Paca, Théma n°38, janvier 2014 :

[http://www.paca.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/La\\_negociation\\_collective\\_d\\_entreprise\\_en\\_Paca\\_en\\_2012.pdf](http://www.paca.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/La_negociation_collective_d_entreprise_en_Paca_en_2012.pdf)

"Analyse d'une sélection d'accords et de plans d'action d'entreprise signés en Provence-Alpes-Côte d'Azur sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes : des accords conformes mais perfectibles", Direccte Paca, Théma n°36, décembre 2013 :

[http://www.paca.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/Thema-36\\_egalite\\_H-F.pdf](http://www.paca.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/Thema-36_egalite_H-F.pdf)

"La négociation collective en 2013", Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social, Bilans et Rapports, DGT et Dares, juin 2013 :

[http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/BNC2013\\_interactif.pdf](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/BNC2013_interactif.pdf)

"Négociation collective et grèves en 2011", Dares Analyses n°59, septembre 2013 :

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2013-059.pdf>

Depuis juin 2013, un nouvel outil de collecte dématérialisé des demandes de rupture conventionnelle, mis en place par la Direction générale du travail (DGT), remplace le système de comptage des unités territoriales des Direccte, appelé "remontées rapides". Toutefois, les données provenant de ces deux modes de collecte ne sont pas tout à fait comparables avant et après mai 2013. Afin de pouvoir dresser un bilan annuel cohérent, l'ancien système des remontées rapides a été maintenu en Paca sur l'ensemble de l'année 2013. Les données en sont présentées ci-dessous.

### Demands de rupture conventionnelle, en 2013 (données brutes, en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Demands déposées	1 042	879	7 539	14 882	7 537	4 344	36 223
salariés non protégés	1 037	871	7 458	14 739	7 492	4 297	35 894
salariés protégés <sup>(1)</sup>	5	8	81	143	45	47	329
Demands instruites <sup>(2)</sup>	989	863	7 952	13 454	6 840	4 004	34 102
Demands validées <sup>(3)</sup>	859	826	7 858	12 729	5 291	3 599	31 162
Part des demands validées <sup>(4)</sup> (en %)	86,9	95,7	98,8	94,6	77,4	89,9	91,4

<sup>(1)</sup> Représentants du personnel dont le licenciement est soumis à l'autorisation de l'inspection du travail

<sup>(2)</sup> Les demands non instruites sont irrecevables ou en instance

<sup>(3)</sup> Demands soit homologuées (cas des salariés non protégés), soit autorisées (cas des salariés protégés)

<sup>(4)</sup> Rapport entre le nombre de demands validées et le nombre de demands instruites

Source : Unités territoriales de la Direccte Paca

### Évolution du nombre de demands de rupture conventionnelle, entre 2012 et 2013 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Demands déposées	2,5	6,4	0,4	1,2	7,7	-3,8	1,8
Demands instruites <sup>(1)</sup>	-1,8	6,7	8,4	-1,9	8,6	-4,3	2,3
Demands validées <sup>(2)</sup>	1,8	12,2	8,3	-2,9	0,7	-8,0	0,2
Part des demands validées <sup>(3)</sup> (en points)	3,0	4,7	-0,1	-1,0	-6,0	-3,6	-1,9

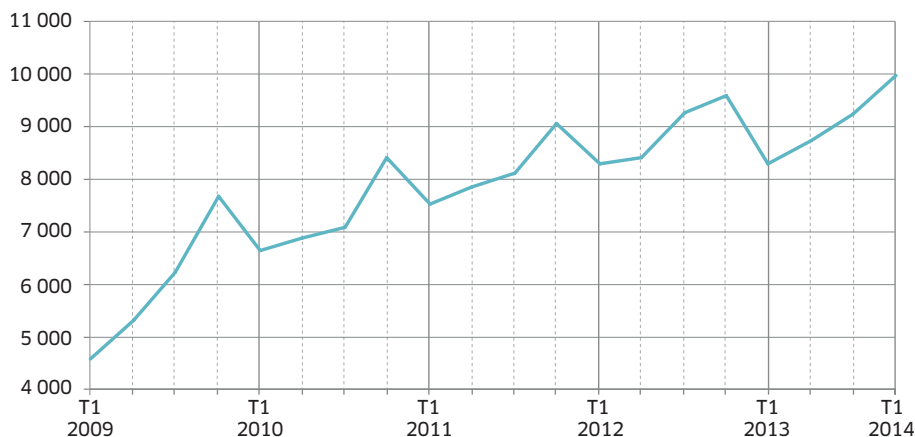
<sup>(1)</sup> Les demands non instruites sont irrecevables ou en instance

<sup>(2)</sup> Demands soit homologuées (cas des salariés non protégés), soit autorisées (cas des salariés protégés)

<sup>(3)</sup> Rapport entre le nombre de demands validées et le nombre de demands instruites

Source : Unités territoriales de la Direccte Paca

### Évolution trimestrielle du nombre de demands de rupture conventionnelle déposées en Paca (données brutes, en nombre)



Source : Unités territoriales de la Direccte Paca

Les statistiques présentées ici sont établies sur le champ des salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale, travaillant en France et recensés dans les fichiers des DADS (Déclarations annuelles des données sociales) servant au calcul des cotisations sociales, retraités statistiquement par l'Insee avant transmission à la Dares. La mise à disposition de ces données permet de publier des indicateurs sur les accidents du travail (AT) complémentaires de ceux produits par la Carsat / Sud-est, ventilés selon certaines caractéristiques des salariés et de leurs emplois : secteur d'activité selon la nomenclature d'activité française, sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle. Ces indicateurs permettent de repérer les caractéristiques qui accroissent le risque de subir un AT ou un AT grave, c'est-à-dire avec incapacité partielle permanente (IPP).

Risque d'accidents du travail avec arrêt, en 2010

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France entière
Accidents du travail avec arrêt <sup>(1)</sup> (en nombre)	1 454	1 550	9 720	21 834	9 720	6 287	50 565	657 407
Taux de fréquence <sup>(2)</sup>	27,0	28,4	19,5	23,9	28,6	28,0	24,2	22,0
Indice de gravité <sup>(3)</sup>	21,7	19,2	15,0	23,6	27,2	20,4	21,6	14,9

(1) Accident ayant engendré au moins un jour d'arrêt de travail, voire des séquelles physiques permanentes ou un décès

(2) Nombre d'accidents du travail par million d'heures rémunérées

(3) Taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) par million d'heures rémunérées. Un taux d'IPP est attribué par un médecin de la Cnam-TS aux accidents du travail qui entraînent des séquelles permanentes

Champ : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee

Sources : Cnam-TS ; Insee, DADS - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Évolution du risque d'accidents du travail avec arrêt, entre 2009 et 2010

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France entière
Accidents du travail avec arrêt <sup>(1)</sup> (en %)	-2,2	2,3	-7,6	-2,2	-3,8	3,7	-2,8	1,1
Taux de fréquence <sup>(2)</sup> (en %)	-2,8	1,4	-7,4	-2,2	-4,7	2,7	-3,0	1,0

(1) Accident ayant engendré au moins un jour d'arrêt de travail, voire des séquelles physiques permanentes ou un décès

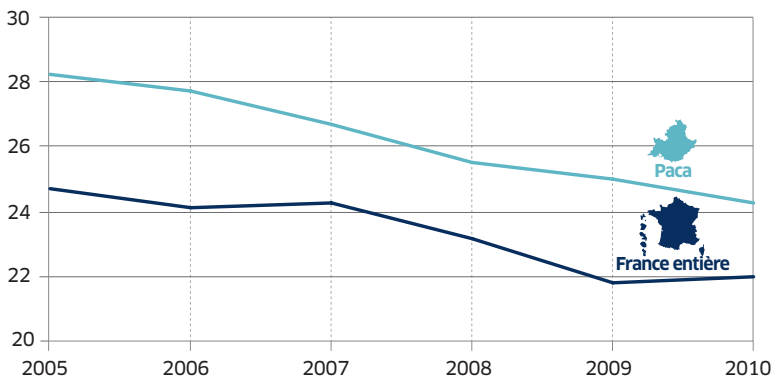
(2) Nombre d'accidents du travail par million d'heures rémunérées

Note : l'évolution de l'indice de gravité n'est pas significative d'une année sur l'autre

Champ : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee

Sources : Cnam-TS ; Insee, DADS - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Taux de fréquence<sup>(1)</sup> des accidents du travail avec arrêt



(1) Nombre d'accidents du travail par million d'heures rémunérées

Champ : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee

Sources : Cnam-TS ; Insee, DADS - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Pour en savoir plus : "Les accidents du travail entre 2005 et 2010, une fréquence en baisse", Dares Analyses n°10, février 2014 : [http://e-stat.dares.travail.gouv.fr/principal/domaines/conditions\\_travail\\_sante/acctrav\\_malprof/etudes/2014-010.pdf](http://e-stat.dares.travail.gouv.fr/principal/domaines/conditions_travail_sante/acctrav_malprof/etudes/2014-010.pdf)

### Risque d'accidents du travail avec arrêt selon l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et le secteur d'activité en Paca, en 2010

	2010			Évolution sur un an	
	Taux de fréquence <sup>(1)</sup>	Indice de gravité <sup>(2)</sup>	Accidents du travail avec arrêt <sup>(3)</sup> (en nombre)	Taux de fréquence <sup>(1)</sup> (en %)	Accidents du travail avec arrêt <sup>(2)</sup> (en %)
Âgés de 15 à 19 ans	40,6	8,5	1 840	-0,1	-5,0
Âgés de 20 à 29 ans	30,8	10,8	14 804	-2,6	-3,8
Âgés de 30 à 39 ans	23,3	18,3	12 465	-3,4	-4,7
Âgés de 40 à 49 ans	21,7	24,5	11 996	-3,4	-3,3
Âgés de 50 à 59 ans	20,6	34,0	8 307	-1,7	1,8
Âgés de 60 ans et plus	16,5	34,5	1 153	-0,4	9,5
Cadres et chefs d'entreprise	3,7	6,0	1 118	-13,7	-12,6
Professions intermédiaires	10,4	9,8	4 310	-1,9	0,0
Employés	19,1	13,2	14 684	-2,8	-1,3
Ouvriers	46,0	46,0	27 457	-5,6	-7,9
Agriculture, sylviculture et pêche	ns	ns	9	ns	ns
Industrie	20,7	18,0	5 221	-5,7	-7,2
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	26,4	24,7	875	-4,9	0,5
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	25,7	18,6	1 118	-4,1	-4,5
Fabrication d'autres produits industriels	23,0	22,4	2 631	-8,1	-11,0
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	10,5	7,1	327	8,3	-7,4
Fabrication de matériels de transport	9,9	5,2	258	-13,2	0,4
Cokéfaction et raffinage	ns	ns	12	ns	ns
Construction	44,6	56,5	8 311	-2,5	-6,9
Services	22,5	18,2	37 020	-2,2	-1,1
Transports et entreposage	32,3	28,3	5 008	-0,1	0,2
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	28,0	18,5	8 795	6,8	8,1
Hébergement et restauration	26,3	13,8	4 306	-7,9	-6,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	23,4	19,5	9 352	-4,3	-4,8
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	19,8	20,3	6 513	-4,0	-3,5
Autres activités de services	19,4	12,4	2 017	-6,2	-4,8
Activités immobilières	12,4	15,5	484	2,4	1,0
Activités financières et d'assurance	4,5	11,5	333	-0,8	-0,6
Information et communication	3,2	4,6	212	-17,2	-1,4
<b>Total</b>	<b>24,2</b>	<b>21,6</b>	<b>50 565</b>	<b>-3,0</b>	<b>-2,8</b>

<sup>(1)</sup> Nombre d'accidents du travail par million d'heures rémunérées

<sup>(2)</sup> Taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) par million d'heures rémunérées. Un taux d'IPP est attribué par un médecin de la Cnam-TS aux accidents du travail qui entraînent des séquelles permanentes

<sup>(3)</sup> Accident ayant engendré au moins un jour d'arrêt de travail, voire des séquelles physiques permanentes ou un décès

ns : non significatif

**Note :** l'évolution de l'indice de gravité n'est pas significative d'une année sur l'autre ; la somme des accidents du travail par catégorie socioprofessionnelle, d'une part, et la somme des accidents du travail par secteur d'activité d'autre part, ne correspondent pas au total régional en raison de données indéterminées

**Champ :** salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee

**Sources :** Cnam-TS ; Insee, DADS - **Traitements :** Dares, Direccte Paca / Sese

Les statistiques présentées ici sont établies sur le champ des salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale, travaillant en France et recensés dans les fichiers des DADS (Déclarations annuelles des données sociales) servant au calcul des cotisations sociales, retraités statistiquement par l'Insee avant transmission à la Dares. La mise à disposition de ces données permet de publier des indicateurs sur les maladies professionnelles complémentaires de ceux produits par la Carsat / Sud-est, ventilés selon certaines caractéristiques des salariés et de leurs emplois : secteur d'activité selon la nomenclature d'activité française, sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle. Ces indicateurs permettent de repérer les caractéristiques qui accroissent le risque d'être victime de maladie professionnelle.

## Risque de maladies professionnelles indemnisées, en 2010

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France entière
Maladies professionnelles indemnisées (en nombre)	67	70	418	1 458	464	294	2 771	50 034
Taux de fréquence <sup>(1)</sup>	12,4	12,8	8,4	15,9	13,7	13,1	13,3	16,8
Indice de gravité <sup>(2)</sup>	48,6	74,1	33,2	238,5	59,0	45,8	130,3	127,7

<sup>(1)</sup> Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour dix millions d'heures rémunérées

<sup>(2)</sup> Taux moyen d'incapacité permanente partielle (IPP) pour dix millions d'heures rémunérées

**Champ** : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee

**Sources** : Cnam-TS ; Insee, DADS - **Traitements** : Dares, Direccte Paca / Sese

## Évolution du risque de maladies professionnelles indemnisées, entre 2009 et 2010

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France entière
Maladies professionnelles indemnisées (en nombre)	+5	-6	+54	+30	+67	-3	+147	+1 245
Taux de fréquence <sup>(1)</sup> (en %)	7,4	-8,7	15,0	2,1	15,9	-1,9	5,3	2,5

<sup>(1)</sup> Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour dix millions d'heures rémunérées

**Note** : l'évolution de l'indice de gravité n'est pas significative d'une année sur l'autre

**Champ** : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee

**Sources** : Cnam-TS ; Insee, DADS - **Traitements** : Dares, Direccte Paca / Sese

## Principales maladies professionnelles indemnisées en Paca, en 2010

	Effectif	Évolution sur un an (en nombre)
Troubles musculo-squelettiques	2 069	+207
<i>dont troubles musculo-squelettiques périarticulaires</i>	1 857	+199
Pathologies causées par l'amiante	513	-65
Cancers	156	+17
Surdité	75	-14
Dermatoses	41	+11
Rhinites	23	+4
<b>Total</b>	<b>2 771</b>	<b>+147</b>

**Note** : la somme des principales maladies professionnelles est supérieure au total régional, car certaines maladies liées entre elles peuvent apparaître à plusieurs reprises dans le tableau

**Champ** : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee

**Sources** : Cnam-TS - **Traitements** : Dares, Direccte Paca / Sese